



REGLEMENT 2008

COURSES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	103
-----------------	-----

I - ORGANISATION

Art. 1.1 - Les séances d'entraînement.....	103
Art. 1.2 - Courses officielles de qualification	103
Art. 1.3 - Finales régionales	104
Art. 1.4 - Championnats de France	104

II - ÉPREUVES

III - NORMES TECHNIQUES

IV - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Art. 4.1 - Avant le départ	105
Art. 4.2 - Départ.....	105
Art. 4.3 - Arrivée	106
Art. 4.4 - Retour aux balances	106

V - PÉNALITÉS

VI - CLASSEMENT

PRÉAMBULE

Le partenariat entre la FFE et l'Association des Cavaliers de Courses Amateurs de France, ACCAF, a pour but de :

- ▶ développer l'équitation de course auprès des cavaliers pratiquant l'équitation dans les établissements affiliés à la Fédération Française d'Equitation,
- ▶ faire découvrir le monde des courses et l'équitation de courses aux cavaliers de club en tant qu'acteurs.

Principe

Les courses sont menées par un leader, enseignant, jockey, gentleman, cavalière, qui ne participe pas au classement de l'épreuve. Il a une mission de contrôle.

Objectifs pédagogiques

- ▶ apprendre aux cavaliers à gérer leur poney / cheval en agissant dans le mouvement en avant et non en ralentissant,
- ▶ apprendre aux cavaliers à gérer le potentiel de leur monture, en fonction de l'état du terrain ou piste, du tracé, de la distance et du nombre de participants : peloton,
- ▶ faire découvrir de nouvelles notions sur la gestion de l'équilibre et de la vitesse,
- ▶ faire profiter le plus possible des sensations du peloton,
- ▶ faire acquérir la notion de train,
- ▶ accélérer dans la phase finale.

I - ORGANISATION

L'organisation des courses Club est assurée par l'ACCAF avec le concours de l'Ecole des Courses Hippiques, des Comités Régionaux d'Equitation et de la FFE. Le calendrier des courses est réalisé par l'ACCAF.

L'ACCAF organise :

- ▶ les séances d'entraînement.

Par épreuve,

- ▶ les courses de qualification,
- ▶ les finales régionales,
- ▶ les finales nationales.

Art. 1.1 - Les séances d'entraînement

Elles sont obligatoires pour qualifier les poneys / chevaux et les cavaliers.

Elles sont organisées sur un site validé par l'ACCAF.

Art. 1.2 - Courses officielles de qualification

Elles sont ouvertes à 7 à 20 partants maximum par catégorie.

Elles sont réservées aux poneys / chevaux et cavaliers qualifiés par les séances d'entraînement.

Elles sont organisées sur un hippodrome, lors de réunions spécifiques ou lors de réunions de courses officielles.

Le classement de chaque épreuve permet de qualifier les poneys / chevaux et les cavaliers pour les finales régionales.

Art. 1.3 - Finales régionales

Elles sont ouvertes à 7 à 20 partants maximum par catégorie.

Elles sont réservées aux poneys / chevaux et cavaliers qualifiés par les points acquis dans les courses officielles de qualification de leur région. Elles sont organisées sur un hippodrome lors d'une réunion spécifique ou officielle.

Art. 1.4 - Championnats de France

Ils sont ouverts à 12 partants maximum par catégorie.

Ils sont réservés aux poneys / chevaux et cavaliers qualifiés par les points acquis dans les finales régionales.

Ils sont organisés sur un hippodrome agréé par France Galop.

Le nombre de qualifiés est le suivant :

- ▶ jusqu'à 6 régions participant au championnat : 3 cavaliers par région,
- ▶ de 6 à 10 régions participant au championnat : 2 cavaliers par région,
- ▶ au-delà de 10 régions participant au championnat : 1 cavalier par région.

Les distances varient selon la catégorie, le nombre de partants et le site.

II - ÉPREUVES

ÉPREUVES	GALOP MINI	PONEYS / CHEVAUX
Club A	2	A
Club Poney Minime	4	B
Club Poney Cadet	4	C
Club Poney Junior	4	D
Club	4	E
Club Elite	4	Pur-sang et tous chevaux ayant participé à des courses du programme officiel des courses de galop françaises ou étrangères. Sont exclus les chevaux déclarés à l'entraînement après le 1 ^{er} janvier de l'année précédente.

Les limites d'âge sont des limites maxi. Les cavaliers des catégories d'âge inférieures peuvent se surclasser.

Les poneys peuvent être surclassés d'une seule catégorie dans les épreuves qualificatives. Le surclassement est interdit dans les finales ou championnats où les poneys doivent obligatoirement courir dans leur catégorie de taille.

Les chevaux d'origine inconnue sont interdits en épreuve Club Elite.

Une épreuve Club Open peut être organisée en regroupant les catégories Club et Club Elite.

III - NORMES TECHNIQUES

La course est annulée dans le cas où le nombre de partants serait inférieur à quatre hors leader pour une course spécifique, et inférieur à sept hors leader pour une course officielle : qualification, finale régionale et championnats de France. Dans le cas où le nombre de partants déclarés serait supérieur au maximum autorisé :

- ▶ possibilité de dédoubler l'épreuve,
- ▶ élimination par tirage au sort.

La réduction et l'élimination n'ouvrent pas droit à priorité future.

Les documents d'identification des poneys / chevaux sont obligatoirement remis dès l'arrivée sur l'hippodrome au commissariat général. Ils seront restitués à l'issue du contrôle vétérinaire et du toisage.

ÉPREUVE	DISTANCE EN MÈTRES
Club A	500
Club Poney Minime	500 à 1 000
Club Poney Cadet	800 à 1 200
Club Poney Junior	1 000 à 1 200
Club, Club Elite, Club Open	1 200 à 1 400

IV - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Art. 4.1 - Avant le départ

- ▶ Tenue obligatoire : bottes, culotte blanche, casque et gilet de protection, casaque de l'ACCAF, de propriétaires ou du club.
- ▶ Harnachement : embouchures libres, martingale, gogue indépendant, rênes Howlett sont autorisés. Œillères et crampons interdits.

Les chevaux doivent être sellés en laissant apparaître le numéro du torchon de course.

Du rond de présentation jusqu'au départ, les concurrents sont en reprise derrière le leader au trot ou au petit galop. Grande volte en reprise en attendant les ordres du juge de départ, le starter.

Pesée des cavaliers : poids libre.

Une pesée peut être organisée à seule fin pédagogique : le cavalier se présente à la pesée sans casque avec selle complète, sangle, sur-sangle éventuelle, étriers, étrivières et tapis de selle.

Art. 4.2 - Départ

Le départ est donné par un juge ou un commissaire. Le numéro de torchon correspond à son numéro de place à la corde et il est attribué par tirage au sort.

Type de départ 1 : côte à côte.

Type de départ 2 : en peloton, par ligne de 4 en fonction du numéro de torchon.

Lorsque le départ est donné, les cavaliers doivent obligatoirement conserver leur ligne durant les 200 premiers mètres.

Avant de changer de ligne, les concurrents ne doivent pas se gêner.

Toutes les épreuves se déroulent sous la conduite d'un leader chargé d'en contrôler le train jusqu'à l'endroit déterminé avant la course, en moyenne à 250 m de l'arrivée.

Art. 4.3 - Arrivée

Les cavaliers soutiennent leur poney / cheval jusqu'au passage du poteau.

Dès le passage du poteau d'arrivée, les cavaliers ralentissent progressivement puis s'arrêtent droit.

Le demi-tour ne se fait qu'après s'être assuré que tous les concurrents sont au pas. Le retour aux balances s'effectue en reprise derrière le leader.

L'arrivée est jugée par deux commissaires ou par le délégué ACCAF présent.

Art. 4.4 - Retour aux balances

Les concurrents regagnent directement les écuries ou les vans, sauf s'il y a pesée après la course pour les cinq premiers.

V - PÉNALITÉS

Le cavalier qui dépasse le leader, délibérément ou non, est distancé sur décision des Commissaires.

Tout cavalier perturbant volontairement le déroulement de la course est disqualifié.

La chute est éliminatoire. En cas de chute, le concurrent doit obligatoirement être examiné par le service médical du terrain.

VI - CLASSEMENT

Après concertation entre les Commissaires, l'ordre d'arrivée est affiché.

Les Commissaires peuvent avoir recours à un film ou à une photo à l'arrivée. L'arrivée officielle est validée par les Commissaires. Leur décision est sans appel.